

Objectif 10 : Réduction des inégalités

Cible de l'ONU : 10.1 - D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

Indicateur 10.i1 : Part du niveau de vie perçu par les 40 % les plus modestes (S40)

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Part du niveau de vie perçu par les 40 % d'individus les plus modestes

Concepts :

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale ou exonérés (heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prime soignants, fonds de solidarité pour les entreprises), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

L'**unité de consommation** est une pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Champ :

France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Commentaires :

Le suivi annuel de la part de niveau de vie perçu par les 40 % les plus modestes permet de comparer la situation des plus modestes par rapport à celle de l'ensemble de la population. Si cette part augmente, cela indique une réduction des inégalités.

L'indicateur « Part du niveau de vie perçu par les 40 % les plus modestes (S40) » s'approche de l'indicateur Onusien 10.1.1 « Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population ».

C'est également un indicateur européen, mais calculé pour la France à partir d'une autre source (EU-Silc).

Méthodologie

Méthode de calcul :

L'indicateur est égal à la somme des niveaux de vie détenus par les 40 % d'individus les plus modestes, rapportée à la somme des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

À partir de 2020, la série de l'indicateur est calculée avec une chaîne de production de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) renouvelée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi (EEC3).

En 2012, l'indicateur a été recalculé en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013.

Par ailleurs, en 2010 et 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2009-2010. À partir de 2012, ces estimations mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

Désagrégations retenues :

Aucune

Désagrégations territoriales :

Aucune

Source des données

Description :

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête **Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231>

Champ de l'opération :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231/presentation>

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231/documentation-methodologique>

Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020. Les données antérieures à 2020 ne sont pas identiques à celles figurant dans l'*Insee Première* n° 1973 « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent » qui ont été réropolées pour permettre une comparaison temporelle.

Références / Publications

[En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent](#), *Insee Première* n° 1973

[Niveau de vie et indicateurs d'inégalités – Données annuelles de 1996 à 2021](#), Insee Chiffres clés

[En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire](#), *Insee Analyse* n° 77